



# Procédure sanitaire rentrée saison 2020-2021

(Version 1.10 du 5 septembre 2020)

En raison du contexte sanitaire de cette nouvelle saison, le club « ASPC GYMSPORT » met en place des aménagements de la pratique gymnique lors des entraînements au Gymnase Athlétis. Cette version sera susceptible d'évoluer pour tenir compte des nouvelles réglementations sanitaires édictées par le Gouvernement et le Ministère des sports, la FFGYM et la Municipalité de la ville des Ponts-de-Cé.

L'ensemble des gymnastes et leurs responsables légaux accepteront sans condition cette procédure pour accéder aux entraînements par la signature du « formulaire de reprise ».

## 1. Arrivée/ sortie et sens de circulation au sein d'Athlétis

Le port du masque est requis pour pénétrer dans l'enceinte du complexe Athlétis, à partir de 11 ans (et sauf prescription médicale). Il sera alors obligatoire pour tout déplacement au sein du complexe en dehors des salles d'entraînement (Gymnase, Dojo, Salle de danse).

Pour respecter l'accueil par les entraîneurs, les gymnastes arriveront à l'heure (5min avant le début de l'entraînement). L'entrée des gymnastes, leur circulation dans le gymnase et la sortie devront s'effectuer en suivant le fléchage mis en place par le Club. Ce sens de circulation permettra de limiter au maximum les croisements de groupes. La distanciation physique dans les déplacements devra être respectée.

Les parents ne sont pas autorisés à rester dans le gymnase et devront respecter la distanciation physique en amenant/ récupérant leur(s) enfant(s). Des exceptions pourront être accordées par le Responsable BABY GYM pour ses cours, notamment pour les enfants non encore scolarisés. Les parents qui participent à l'encadrement des entraînements Petite enfance seront autorisés sous réserve du respect des mêmes règles sanitaires que les entraîneurs du club.

L'accès aux sanitaires et vestiaires est autorisé avec le port du masque, et en respectant le nombre de personnes maximum spécifié pour permettre le respect des distanciations (1m). Mais nous demandons à chacun de faire en sorte de ne pas en avoir le besoin.

## 2. Tenue et matériel individuel

Dans la mesure du possible, les gymnastes arriveront à la salle en tenue de sport, les cheveux attachés pour limiter le besoin de passer par les vestiaires.

La circulation ne sera pas possible pieds nus. La pratique de la gymnastique s'effectuera en chaussettes (propres) ou pieds nus (après nettoyage et gel hydroalcoolique) suivant les directives des entraîneurs.

Aucun prêt de matériel individuel n'est envisageable (manique, chouchou pour les cheveux, par exemple).

Les gymnastes devront apporter un sac individuel pour y déposer leurs vêtements s'ils n'arrivent pas en tenue et dans lequel se trouveront : une gourde remplie d'eau, des élastiques pour les cheveux si besoin, et si possible pour les plus de 7 ans : une bouteille de gel hydroalcoolique (que nous pourrions reremplir si besoin), et un petit sac à magnésie individuel : tous marqués au nom de l'enfant.

## 3. Désinfection et nettoyage

Le matériel gymnique sera nettoyé régulièrement par les entraîneurs et les responsables du club. Les gymnastes pourront être mis à contribution pour participer au nettoyage de leurs espaces de pratique (tapis individuels).

A l'arrivée dans le complexe, les gymnastes se laveront les mains au savon. Le lavage de mains sera renouvelé au cours de la séance si nécessaire à la demande des entraîneurs. (Prévenir l'entraîneur en cas d'allergie ou de problème dermatologique)

## 4. Respects des consignes

Les gymnastes et leurs parents s'engagent à respecter les consignes édictées par les entraîneurs ou les membres de l'équipe d'Administration du club.